

République Démocratique du Congo



Ministère de l'Agriculture

« Programme de Développement Agricole dans la Province du Kasaï oriental (PRODAKOR) »

Fiche d'identification

Avril 2012

15

—

—

1°) Description brève et concise de l'intervention

1. Le contexte : état du secteur de l'agriculture au Kasai oriental

La province du Kasai oriental (KOR) est située au centre du pays, entre les parallèles 1°43' et 8° de latitude Sud et entre 21°47' et 26°17' de longitude Est. Elle couvre une superficie de 173 110 km² soit environ 7% de la superficie totale du pays, dont la majeure partie est située à une altitude variant entre 450 et 900 mètres. Elle compte, selon les projections de l'INS en 2009, 6.470.111 habitants, dont environ 52% de femmes. Cette province comprend 3 districts (Tshilenge, Kabinda et Sankuru) divisés en 16 territoires et 2 villes (Mbujimayi et Muene Ditu, totalisant 8 communes). Dans les 16 territoires, on trouve 17 cités, 72 secteurs et 8 chefferies.

Le Kasai oriental est du point de vue phytogéographique couvert par deux principales formations végétales : la forêt au Nord et la Savane au Sud. La population est concentrée dans le Sud de la province, tandis que le nord forestier est moins peuplé, sauf quelques noyaux de peuplement dense autour de Lodja et Lusambo.

Le Kasai oriental comprend deux principaux bassins hydrauliques : le Sankuru et la Lukenié. Il dispose d'énormes ressources au regard de l'analyse faite sur le sol, le sous sol, l'air, l'atmosphère, le climat, l'eau de surface, l'eau souterraine, la faune (concentrée dans le district de Sankuru) et la flore.

A la fin de l'époque coloniale, l'économie de la province était focalisée sur l'agriculture et la production minière du diamant. La production importante de maïs permettait l'exportation vers le Katanga. La province prospérait aussi grâce aux autres cultures vivrières telles que le manioc, le niébé, l'arachide, le riz, la banane, la patate douce, le millet... ainsi qu'aux cultures pérennes telles le palmier à huile, le café ou encore le coton. La province disposait de routes reliant les différentes localités, entretenues correctement et régulièrement, ce qui facilitait les échanges commerciaux.

Mais suite aux guerres et aux pillages, à la mal-gouvernance et à la récession économique, les conditions socio-économiques se sont fortement dégradées au cours des dernières décennies. Ainsi, des enquêtes récentes montrent que 63% de la population vivent en-dessous du seuil de pauvreté, que 48% seulement des ménages ont accès à l'eau potable, et moins de 1% à l'électricité. Plusieurs milliers d'enfants ne sont pas scolarisés, dont une majorité de filles. En matière de genre, les contraintes qui empêchent les femmes de participer pleinement au développement économique du Kasai oriental sont nombreuses, y compris dans le secteur de l'agriculture.

La production et la productivité agricoles n'ont cessé de diminuer pour diverses raisons : dégradation des sols (absence des techniques de gestion intégrée de la fertilité du sol), problèmes fonciers, accès limité aux intrants, à la formation et à la technologie, absence d'investissements importants (de l'Etat mais aussi des partenaires financiers de la RDC), tracasseries de toutes sortes et dégradation des dessertes agricoles, résultant en de grosses difficultés pour la production, le transport, la commercialisation et la consommation des produits agricoles. On constate ainsi des taux de malnutrition élevés dans la population du

KOR (cfr DSCR I et II, enquête MICS et 1,2,3, enquêtes nutritionnelles PRONAMUT 2011 et SOPPOC 2010).

Le bilan-diagnostic établi par l'étude du secteur agricole en 2011(avec financement de la BAD), répertorie une quarantaine de contraintes au développement du secteur agricole dans la province du Kasai oriental, classées en 4 catégories : les questions foncières, les problèmes d'infrastructures, les aspects institutionnels et organisationnels, et enfin les problèmes de crédit et de financement du secteur.

Depuis quelques années on observe toutefois certains efforts de relance de l'agriculture. Ce secteur, associé à la protection de l'environnement et au désenclavement, est à présent considéré comme prioritaire par les autorités provinciales, et se retrouve au cœur de certains documents stratégiques, comme le Plan provincial quinquennal 2011 – 2015 pour la croissance et pour l'emploi, le plan d'investissement provincial prioritaire,....Le Plan provincial quinquennal a ainsi fixé, parmi les objectifs, l'accroissement et la diversification de la production, ou encore le désenclavement des entités administratives et des bassins de production. Le gouverneur vient également de procéder à l'installation de Conseil Consultatif provincial (CCP), prévu par la Loi agricole.

Ces efforts se constatent aussi au niveau d'initiatives récentes de partenaires techniques et financiers tels que la BAD, la FAO et la Belgique (via la CTB) dans les domaines ci-après : désenclavement (pistes et bacs), structuration du monde paysan, appui au secteur semencier (projet ASS), appui à l'INERA (projet APV), appui à la pisciculture, au petit élevage, à l'aquaculture, ou encore à la mécanisation agricole, dont la traction animale (projet PRESAR-projet de réhabilitation du secteur agricole et rural - de la BAD).

Selon le rapport 2010 de la Division provinciale de l'agriculture, la production vivrière comporte essentiellement les spéculations suivantes (par ordre d'importance décroissant) : manioc, maïs, arachide, niébé, riz, haricot, soja, voandzou et vigne radiata.

2. Documents principaux de référence

- la Stratégie sectorielle 'agriculture' et 'développement rural' du gouvernement congolais (2010) ;
- la Note stratégique pour le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire de la DGD (2010) ;
- la Loi n° 11/022 des 24/12/2011 portant principes fondamentaux relatifs à l'Agriculture ;
- la charte PDDAA pour la RDC (2011) ;
- le Programme indicatif de coopération (PIC) 2010-2013 de la coopération belgo-congolaise ;
- le rapport de l'étude sur la gouvernance dans le secteur de l'agriculture en RDC, 2011, ainsi que la feuille de route adoptée par le COMPAR spécial du 6 octobre 2011 comprenant des recommandations prioritaires et nécessaires pour améliorer la gouvernance dans ce secteur ;
- le rapport de l'étude sur la filière semencière en RDC, 2010 ;
- le projet de Loi semencière ;
- la publication 'Changer l'agriculture congolaise en faveur des familles paysannes' de Frans van Hoof / Alliance AGRICONGO, 2011 ;
- l'Etude du secteur agricole (BAD, 2010/2011) : Rapport bilan diagnostic et Note d'orientation, le Profil de Genre, et le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) ;
- le DSCR 1 et 2, dont les documents préparatoires pour la province du Kasai oriental ;

- le Plan Directeur de développement agricole et rural de la province du Kasai oriental, Etude ESA, Rapport final décembre 2010 ;
- l'Etude de faisabilité de l'action prioritaire retenue, Développement de systèmes agroforestiers, Kasai oriental, Etude ESA, septembre 2011 ;
- le Plan quinquennal de croissance et de l'emploi 2011 – 2015 de la province du Kasai oriental, draft, décembre 2011 ;
- l'Arrêté provincial n° 01/087/CAB. PROGOU/K.OR/2007 du 14 décembre 2007 portant mesures relatives aux activités agropastorales dans la province ;
- l'Edit provincial du 21/010/2008 portant organisation et relance des activités agropastorales dans la Province ;
- la monographie de la Province et les différentes enquêtes (1, 2,3, MICS, SOPPOC,...)
- le document 'Echelle et graphique de gestion Tmarq de programmes agricoles de développement – instruments de mesure de la gestion axée sur les résultats', Bruno Kazadi Bukasa, Vice-gouverneur de la province du Kasai oriental, mars 2012 ;
- le rapport de l'atelier d'identification de Mbuji Mayi des 8 et 9 mars 2012 avec ses annexes ;
- le Plan de préparation à la REDD 2010-2012 de la RDC ;
- la Politique nationale 'genre' ;
- le projet de Loi portant modalités d'application des droits de la femme et de la Parité.

3. Stratégie de l'intervention

3.1 En vue de pallier le déficit alimentaire et de contribuer à réduire la pauvreté dans la province du Kasai oriental, le présent programme cherchera à augmenter durablement les revenus des exploitants familiaux dans un processus respectueux de l'environnement, en inscrivant ses interventions dans la dynamique du marché.

3.2 Pour l'atteinte de cet objectif, une approche programme intégrant l'augmentation de la production et de la productivité, l'amélioration de la conservation, de la transformation et de la commercialisation ainsi qu'une gouvernance responsable du secteur agricole sera privilégiée ; de plus, le programme cherchera à réduire les contraintes spécifiques qui se posent aux femmes agricultrices.

3.3 Pour garantir la faisabilité du programme et l'atteinte des résultats prévus, le programme se basera sur les technologies éprouvées, le savoir-faire paysan et certaines techniques innovantes, en tenant compte des moyens disponibles ; il ne sera donc pas possible de développer toutes les activités du programme sur l'ensemble du territoire du Kasai oriental.

3.4 Pour réaliser une augmentation sensible de la production et de la productivité des exploitations familiales, le programme facilitera l'accès aux facteurs de production et aux intrants, avec une attention particulière pour la restauration et la conservation de la fertilité des sols, l'accès aux semences améliorées et à un outillage agricole adapté, en tenant compte des besoins différenciés des hommes et des femmes. Le programme pourra explorer les moyens d'améliorer l'accès à une micro-finance appropriée aux activités agricoles. Il va sans dire que les filières végétales vivrières porteuses de la province seront privilégiées ; le petit élevage et la pisciculture pourront être également appuyés, par des activités de recherche.

3.5 Cherchant à s'inscrire dans le processus REDD+ en cours dans le pays, l'agriculture de savane sera encouragée afin de stabiliser le front agricole, pour éviter d'empiéter davantage sur les forêts. Les systèmes d'exploitation familiale intégrant ces éléments, avec en outre une

diversification des cultures, une gestion intégrée de la fertilité des sols, une combinaison agriculture/petit élevage, et le développement de l'agroforesterie villageoise, seront privilégiés.

3.6 En rapport avec la conservation des produits agricoles, les agriculteurs et agricultrices seront encouragés à effectuer la récolte au moment le plus approprié, c'est-à-dire après la maturité de la production. Les opérations post-récoltes (rouissage, séchage et stockage) seront suivies de près pour arriver à réduire sensiblement les pertes qui surviennent durant cette période.

3.7 Les activités de transformation seront promues, pour assurer une valeur ajoutée aux produits agricoles. Les OPA (organisations de producteurs agricoles) seront mieux structurées et renforcées pour jouer un rôle de premier plan dans cette activité. Des partenaires locaux parmi les PME existant dans la région pourront être identifiés pour prendre partiellement ou totalement en charge les lignes des produits des filières porteuses (palmier à huile, riz, maïs etc.). Un appui en expertise technique pourra être apporté à ces PME le cas échéant.

3.8 Les activités susmentionnées devront pouvoir reposer sur un volet 'recherche agronomique' qui sera directement orienté vers les besoins des agriculteurs et agricultrices tant dans la production, la conservation et la transformation; le rôle de la station de l'INERA à Ngandajika sera déterminant à ce sujet.

3.9 Le programme mettra un accent particulier sur la commercialisation des produits agricoles de la région. Pour ce faire, une identification des marchés actuels et potentiels et leur niveau d'absorption des produits agricoles de la région est nécessaire. Il sera important de mener des études de compétitivité des filières présumées porteuses (cette activité peut être menée par la DAPP ou en collaboration avec elle) pour améliorer les conditions de l'offre et assurer la rentabilité des produits agricoles sur les différents marchés visés.

3.10 Aussi, la facilitation de l'accès aux zones de production et l'évacuation des produits agricoles constituent un axe important de la commercialisation et cette intervention sera couplée à une intervention-sœur, visant au désenclavement rural dans les mêmes zones et de même durée.

3.11 Comme signalé ci-haut, ce programme comprendra également des activités qui viseront à améliorer la gouvernance du secteur, en appuyant notamment:

- la planification provinciale qui elle-même se trouvera être en droite ligne et en phase avec la planification nationale ;
- les services de vulgarisation agricole (IPAPPEL, SNV, ONGs, etc.) et de transfert de technologie (INERA, SENASEM, etc.) ;
- le fonctionnement des Conseils Consultatifs au niveau provincial et local (CARG);
- la vulgarisation des textes légaux et réglementaires et spécialement *la loi portant principes fondamentaux applicables au secteur agricole* et l'élaboration des mesures provinciales d'application – via un appui autorités provinciales et aux CARG ;
- les mesures pour assurer un accès équitable et durable à la terre ;
- les organisations paysannes et des PME locales, dont celles animées par les femmes, pour améliorer leur gestion démocratique et leur représentativité.

D.

→

A

3.12 Les femmes constituent la grande majorité de la main d'œuvre agricole dans la province. Etant confrontées à des contraintes spécifiques - notamment en matière d'accès aux ressources productives et de temps, compte tenu de leur plus grande charge de travail - elles ne participent que de façon très limitée au processus de décision dans ce secteur. Le programme adoptera une approche d'empowerment des femmes agricultrices (autonomisation et renforcement de leurs capacités) leur permettant de participer et de bénéficier de façon équitable des différentes activités du programme.

3.13 Une attention spécifique sera réservée à l'empowerment des femmes à l'intérieur des OPA et des ONG, au renforcement des capacités des organisations paysannes féminines et à la sensibilisation des autorités traditionnelles et de la population en faveur d'un partage plus équilibré des tâches, des responsabilités et du pouvoir de décision entre les hommes et les femmes dans le secteur de l'agriculture.

3.14 Une étude de base sur les moyens d'existence actuels des agriculteurs et agricultrices de la province devrait être effectuée, pour permettre un suivi et une évaluation conséquents de la mise en œuvre du programme. Le cadre logique comprendra des indicateurs sexo-spécifiques, et le budget sera élaboré en tenant compte du genre (gender budgeting).

3.15 La préparation de cette intervention a fait l'objet d'un atelier d'identification à Mbuji Mayi les 8 et 9 mars 2012, avec des représentants des autorités provinciales, des CARG, du MINAGRI et du MINIDER et de leurs services déconcentrés, des OPA, de la DGD et de l'Ambassade de Belgique, de la CTB, de la BAD, de la FAO, de la société civile,... Cet atelier a cherché à identifier les principales contraintes qui se posent au développement de l'agriculture dans cette région, et à définir les objectifs de cette intervention ainsi que de son intervention-sœur (désenclavement rural au Kasai oriental). Une réunion de travail organisée le 10 mars 2012 en comité belgo-congolais restreint a permis de préciser la stratégie d'intervention du PRODAKOR. En outre, l'atelier était couplé à un atelier d'identification du programme éducation technique/formation professionnelle, ce qui a permis de dégager des pistes de synergie en matière de formations ciblant les agriculteurs et agricultrices.

3.16 Notons enfin qu'il est probable que les deux prochains PIC prévoient la continuation de l'appui à la relance du secteur de l'agriculture au Kasai Oriental, avec de nouveaux accents en fonction des résultats obtenus, des nouvelles priorités des partenaires congolais et belges, des nouveaux besoins de la population et de l'appui des autres partenaires techniques et financiers de la RDC.

2°) Institutions responsables

Le Ministère responsable de ce projet est le Ministère de l'Agriculture au niveau national ; au niveau provincial, le Ministère provincial de l'agriculture et du développement rural à Mbuji Mayi, en associant le Conseil Consultatif Provincial, récemment créé.

La mise en œuvre de ce projet est confiée à la CTB pour la partie belge, et au gouvernement provincial du Kasai oriental (y compris les services techniques) pour la partie congolaise.

D'autres Ministères seront impliqués, comme celui de la Recherche Scientifique en ce qui concerne la station de l'INERA à Ngandajika et le Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme (MECNT) dans le processus REDD+.

La formulation confirmera et précisera si nécessaire quelles institutions/organisations supplémentaires pourraient être concernées pour certaines activités de ce programme.

3°) Objectifs

Objectif Général : le déficit alimentaire et la pauvreté dans la province du Kasai oriental sont réduits par la relance durable du secteur agricole.

Objectif Spécifique : les revenus des exploitations familiales provenant de leurs activités agricoles sont augmentés de façon durable dans la province du Kasai oriental, dans un processus respectueux de l'environnement, en inscrivant les interventions dans les dynamiques du marché et en tenant compte des contraintes et des besoins différenciés des femmes et des hommes

Principaux résultats attendus proposés :

1. La production et la productivité des exploitations agricoles est améliorée afin de passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture de marché avec l'appui à des systèmes d'exploitation familiale sédentarisés, diversifiés et durables ;
2. Les conditions pour la conservation, la transformation et la commercialisation des produits des exploitations familiales sont améliorées ;
3. La gouvernance du secteur agricole dans la province du Kasai oriental est améliorée, en tenant compte des conclusions et recommandations de l'étude préalable « gouvernance secteur agriculture » ;
4. Le leadership des femmes rurales est renforcé dans la province du Kasai oriental.

Exemples d'activités qui pourront être proposées pour atteindre ces 4 résultats :

R1) pour le résultat 1, 4 axes prioritaires d'action ont été identifiés, présentés ici par ordre d'importance décroissant :

Axe 1 : Appui à la mise en place d'un système durable d'accès aux intrants agricoles et autres facteurs de production, avec une attention particulière aux semences de cultures vivrières

(a) Appui à la filière semencière :

- 1) Renforcement de tous les chainons de la filière semencière (semences et matériel végétal) : SENASEM pour le contrôle et la certification des semences, COPROSEM

pour la distribution et la commercialisation des semences et matériel végétal, les agri-multiplicateurs (via APSKO) pour la multiplication des semences améliorées de qualité ;

- 2) Appui à la recherche (sélection des variétés améliorées et résilientes ainsi que techniques de production appropriées).

(b) appui au petit élevage et à la pisciculture, via des activités de recherche qui viseront les centres de sélection et de multiplication des géniteurs de valeur : petits ruminants, volailles, lapins, poissons et alevins pour la pisciculture)

Axe 2 : Appui au développement de systèmes agraires novateurs visant la diversification de la production et appui à la recherche-développement en gestion de la fertilité des sols

Avec un accent sur :

- (a) la promotion de l'utilisation de la fumure organique et minérale ;
- (b) l'intégration de l'arbre dans l'exploitation familiale agricole (arbres fruitiers et arbres pour l'énergie bois) ;
- (c) la promotion des jachères améliorantes et de la rotation des cultures ;
- (d) le lancement de projets-pilotes villageois ne portant pas uniquement sur l'offre mais aussi sur la demande, pour répondre à des besoins pressants des agriculteurs, y compris dans des domaines non strictement agricoles (approche « *smart subsidies* »).

Axe 3 : Appui à la mise en place d'un système de mécanisation agricole durable, recourant à des technologies appropriées (e.g. la traction bovine), qui tiennent compte des besoins spécifiques des femmes comme des hommes

Cela inclura un appui à la production locale (et à l'importation, si nécessaire) d'outils aratoires et autres matériels appropriés à l'agriculture familiale, avec tout l'encadrement requis et une implication du secteur privé.

Axe 4 : encourager l'accès aux micros crédits appropriés aux activités agricoles, tant pour les hommes que pour les femmes

N.B. : le renforcement des capacités est intégré au niveau de chacun de ces 4 axes, en veillant à ce qu'il vise les hommes comme les femmes.

R2) portant sur la conservation, la transformation et la commercialisation

Les actions ci-après peuvent être envisagées suivant les moyens disponibles :

a) Conservation

- Rendre possible la construction de dépôts collectifs dans les sites de haute production ;
- Rendre disponibles les produits de conservation et de traitement des produits agricoles ;
- Promouvoir l'utilisation des produits locaux de conservation ;
- Faciliter l'acquisition des matériels et équipements de conservation.

b) Transformation

- Développer les activités de transformation si possible dans les bassins de production, en s'assurant que l'énergie soit disponible et/ou en recourant aux nouveaux types d'énergie (biomasse, panneaux solaires, ...)
- Introduire et vulgariser les technologies appropriées de transformation ;
- Promouvoir les ateliers de fabrication des équipements de transformation, en cherchant à les améliorer constamment ;

c) Commercialisation

- Réhabilitation et entretien des voies de desserte agricole (intervention du programme de désenclavement);
- Faciliter la réglementation de la vente des produits agricoles ;
- Faciliter la construction de marchés en zone rurale ;
- Mettre en place un système d'information sur les marchés (S.I.M).

En cas de construction d'infrastructures relatives à ces trois volets conservation – transformation – commercialisation (comme des dépôts, des ateliers de transformation, des marchés ruraux) il sera important de veiller à ce qu'un système de gestion communautaire (par les OPA, par ex.) efficace et efficient soit mis sur pied.

R3) portant sur la gouvernance du secteur agricole

a) appuyer les autorités provinciales et les services étatiques concernés pour assurer la coordination, la planification, le suivi et la capitalisation des programmes agricoles dans la province ;

b) appuyer le Conseil Consultatif Provincial et soutenir l'approche de concertation CARG jusqu'au niveau des Secteurs et des Groupements pour impliquer tous les partenaires dans le choix des options de développement et réduire les conflits fonciers ;

c) favoriser la représentativité et la gestion démocratique et alternative des associations et des organisations paysannes;

d) renforcer les capacités des OPA (en particulier leurs capacités opérationnelles) pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle au sein des CARG ;

e) favoriser la représentativité des OPA féminines, pour qu'elles soient vraiment l'expression des femmes agricultrices ;

f) faciliter l'accès équitable à la terre de manière sécurisée et durable, avec implication des chefs coutumiers et des chefs de terre ;

- g) appuyer les autorités provinciales pour l'élaboration et la mise en oeuvre des textes légaux et réglementaires provinciaux, en particulier en lien avec la Loi agricole, la loi semencière, ainsi qu'en lien avec la conservation, la transformation et la commercialisation ; si requis, les appuyer aussi dans leurs efforts, en concertation avec les chefs coutumiers, pour mettre fin aux pratiques fétichistes qui découragent l'esprit d'entreprise dans l'agriculture ;
- h) mobiliser l'expertise de la Division provinciale de l'Environnement du Ministère de l'agriculture, du Développement rural, de l'Environnement et du Tourisme sur le plan de la prévention et de l'atténuation des impacts environnementaux du PRODEKOR ;
- i) appuyer la vulgarisation de la loi agricole, via les CARG.

R4) portant sur le renforcement du leadership des femmes rurales

- a) sensibiliser les hommes et les femmes pour un partenariat harmonieux et équilibré hommes /femmes dans les activités agricoles et la gestion des revenus de l'exploitation familiale, y compris en valorisant les aspects positifs des coutumes locales dans ce domaine ;
- b) mobiliser l'expertise de la Division provinciale 'genre' du Ministère provincial Genre, famille et Enfants pour la mise en oeuvre de la loi sur la parité hommes /femmes en particulier les dispositions touchant les femmes agricultrices ;
- c) appuyer la vulgarisation de tous les textes réglementaires pertinents sur les questions de genre dans l'agriculture dans la province du Kasai oriental, en langues locales ;
- d) identifier et mettre en oeuvre les actions pour promouvoir l'accès équitable des femmes agricultrices aux ressources productives (terres, semences, intrants...) ainsi qu'à la formation et à l'information agricole (prix sur les marchés, techniques agricoles,..) en particulier via les radios communautaires et en recourant à la plateforme de la communication de l'UCAG MINAGRI ;
- e) favoriser le leadership féminin au sein de toutes les structures/institutions concernées (par ex via des activités d'alphabétisation fonctionnelle) ;
- f) consolider la structuration et la mise en réseau des différentes organisations paysannes féminines ;
- g) encadrer la jeunesse rurale et les différentes catégories de personnes vulnérables.

4°) Groupes cibles, délimitation géographique et thématique

Groupes-cibles :

Directs : les exploitants et exploitantes agricoles familiaux, le personnel des différentes institutions appuyées, les CARG, les organisations paysannes, les membres des groupements et associations impliqués dans la production, la transformation et la commercialisation.

Indirects : la population du KOR, en tant que consommateurs et bénéficiaires du nouveau tissu économique.

Localisation de l'intervention :

Les activités de l'intervention ne pourront être développées dans leur entièreté pendant cette première phase sur l'ensemble du territoire du KOR (la formulation devra établir des priorités) sauf pour certaines activités comme l'appui aux CARG des territoires et des secteurs. Les zones dans lesquelles intervient déjà le projet ASS (Appui au Secteur Semencier), où l'on pourra s'appuyer sur les acquis de ce projet, devraient être privilégiées, ainsi que le territoire de Ngandajika, où la coopération belgo-congolaise est également présente avec le projet APV (Appui à la production végétale, avec la station de l'INERA à Ngandajika).

Il faudra aussi tenir compte des interventions présentes et futures d'autres PTF dans cette province.

Secteurs, sous-secteurs et thèmes transversaux visés :

Le PRODAKOR appuiera les systèmes d'exploitation familiale dans leur ensemble, pour augmenter leur production et leur productivité, en privilégiant la diversification de leurs activités et l'amélioration de la fertilité des sols – avec toutefois un accent particulier sur les cultures vivrières. La recherche agronomique sera intégrée dans la plupart des activités (aussi dans le volet 'conservation, transformation et commercialisation' et sera nécessairement en phase avec les besoins des agriculteurs et agricultrices.

Thèmes transversaux environnement, genre et gouvernance :

- **environnement** : le lien avec le processus REDD+ sera établi dans toutes les activités pertinentes ; les questions environnementales seront au cœur de toutes les activités agricoles, pour assurer la durabilité des systèmes culturaux).
- **genre** : outre l'intégration systématique du genre dans les différentes activités, un résultat attendu porte spécifiquement sur cette question ;
- **gouvernance** : est en même temps l'un des 4 résultats attendus de ce projet. L'étude sur la gouvernance dans le secteur de l'agriculture en RDC, réalisée lors du premier semestre 2011, a montré que l'amélioration de la gouvernance était un défi majeur pour la relance de l'agriculture en RDC. Le PRODAKOR devra chercher à mettre en œuvre les recommandations de l'étude, en particulier celles reprises dans la feuille de route adoptée par le COMPAR spécial du 6 octobre 2011.

5°) Liens avec le DSCRП et les OMD, et d'autres documents stratégiques du secteur de l'agriculture

5.1 Lien avec le DSCRП 2 (et la stratégie sectorielle agriculture /développement rural, dont le DSCRП s'inspire)

L'objectif ultime que le Gouvernement vise à travers le DSCRП est l'amélioration durable et effective des conditions de vie des populations en s'attaquant aux principales causes de la pauvreté.

Le DSCRП 2 s'articule autour des axes ci-après : (i) la promotion des secteurs porteurs de croissance, (ii) la diversification de l'économie, (iii) la promotion du secteur privé, (iv) le développement des infrastructures à travers les 5 chantiers de la République (vaste programme d'infrastructures) et la facilitation du commerce national et international (y compris le commerce frontalier).

Les objectifs visés sont le renforcement de la contribution du secteur à la croissance et la diversification de l'économie, le rétablissement de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté des ménages ruraux par une augmentation de leurs revenus, entraînant par ailleurs des effets multiplicateurs sur l'activité économique dans les régions rurales.

Au-delà des actions transversales pour l'amélioration de l'accès physique aux marchés, du climat des affaires et pour la promotion du commerce, le gouvernement entend axer sa stratégie agricole sur les priorités suivantes :

- Relance des services d'appui (centres semenciers, services d'encadrement, équipements motorisés) en s'appuyant sur les structures communautaires,
- Réhabilitation, construction et organisation de la gestion des infrastructures de stockage et de commercialisation des produits (entrepôts, pistes rurales, marchés) ;
- Amélioration de l'accès au financement agricole notamment par la création d'un Fonds de Développement Agricole ;
- Révision du cadre juridique en vue de renforcer la sécurité foncière des petits exploitants d'une part, et permettre la constitution de concessions liées à une exploitation extensive du potentiel disponible (code agricole) ;
- Appui à la structuration du monde rural par l'encadrement des organisations et le soutien aux conseils consultatifs provinciaux (CCP) et aux conseils agricoles et ruraux de gestion (CARG) ;
- Renforcement des capacités institutionnelles du secteur aux niveaux central et provincial (réforme des Ministères de l'Agriculture et du Développement Rural, amélioration de la coordination, développement des capacités de planification et de programmation) ;
- Prise en compte de la dimension environnementale et genre dans l'agriculture ;
- Quant à l'élevage et la pêche, les priorités du gouvernement sont la reconstitution du cheptel, l'amélioration génétique des races animales, la réhabilitation des services de protection sanitaire animale, l'encadrement des pêcheurs et la modernisation des équipements et matériels de pêche.

Il est aisé de constater que le programme est en parfaite harmonie avec le DSCRП 2 à travers chacun des quatre résultats principaux proposés.

5.2 Lien avec les OMD

Ce programme, qui résultera notamment en une augmentation des revenus des petits exploitants et exploitantes de la province du Kasai oriental, contribuera indirectement à l'atteinte de tous les OMD, par exemple en matière de santé, dont la réduction des personnes souffrant de l'HIV/AIDS, et directement aux 3 OMD suivants :

1) OMD1 : **réduire la faim et l'extrême pauvreté** : le programme permettra d'améliorer les revenus de nombreux petits exploitants et exploitantes agricoles vivant avec moins d'un dollar par jour, et contribuera à réduire la malnutrition de la population de la zone (voir au-delà) en augmentant l'offre de produits alimentaires plus abordables, plus sains et plus diversifiés.

2) OMD 3 : **promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes** : l'intégration de la dimension genre dans toutes les activités du programme sera systématique ; de plus, des activités viseront spécifiquement à l'empowerment (autonomisation) des femmes, par exemple en renforçant les capacités des organisations paysannes féminines en matière de lobbying.

3) OMD 7 : **assurer un environnement humain durable** : les principes du développement durable , notamment en matière de gestion des ressources naturelles, seront intégrés dans toutes les activités du programme ; ce programme concourra également à réduire la perte de la biodiversité.

5.3 Lien avec la Loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture

En conformité avec la *Loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture*, le programme prend en compte les objectifs de la décentralisation tels que définis par le PIC et implique les agriculteurs dans le processus décisionnel en renforçant les capacités organisationnelles et fonctionnelles des CARG.

En outre, le programme favorise, comme le veut la loi, la mise en valeur durable des potentialités naturelles et de l'espace agricole intégrant les spécificités agro-écologiques et les aspects socio-environnementaux ainsi que la recherche de la technologie et des énergies nouvelles.

Le PRODAKOR appuiera les autorités provinciales pour l'élaboration des mesures d'application de cette Loi, et les CARG pour la vulgarisation de ses dispositions. Le Conseil Consultatif Provincial, établi récemment par les autorités provinciales du KOR conformément à ce que prévoit la Loi, sera également appuyé et associé à la gestion de ce programme.

5.4 Lien avec les documents stratégiques provinciaux

La province du Kasai oriental, dans son Plan quinquennal de croissance et de l'emploi 2011-2015, se fixe l'objectif global d'améliorer durablement les conditions de vie de sa population par : (1°) l'accroissement et la diversification de la production, (2°) la création des emplois décents dans tous les Secteurs , (3°) le désenclavement des entités administratives et bassins de Production , (4°) la protection de l'environnement et (5°) la facilitation de l'accès aux services sociaux essentiels avec attention soutenue sur la question de genre et des enfants en situation difficile.

Le PRODAKOR se basera sur le bilan-diagnostic des contraintes au développement du secteur agricole dans cette province qui figure dans le Plan directeur de développement agricole et rural de la province du Kasai oriental, et tiendra compte des axes stratégiques

proposés dans ce Plan directeur, en particulier le 3^{ème} (amélioration des performances des institutions d'appui au développement agricole).

La formulation consultera avec attention tous les autres documents provinciaux (arrêtés, édits) touchant à ce secteur, pour que le PRODAKOR soit en conformité avec ces différents textes, et examinera comment la méthodologie proposée dans le document 'Echelle et graphique de gestion Tmarq de programmes agricoles de développement – instruments de mesure de la gestion axée sur les résultats' pourrait être appliquée dans le PRODAKOR.

5.5 Lien avec le processus PDDAA (Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique)

Pour mieux saisir les liens du PRODAKOR avec le PDDAA, il est important de revenir brièvement sur l'historique et les grandes lignes du PDDAA.

Faire de l'agriculture le moteur de croissance économique et de réduction de la pauvreté sur le continent, pour permettre au secteur agricole de contribuer efficacement à l'alimentation, à la nutrition et à la sécurité des revenus, en lui insufflant un taux de croissance d'au moins 6% et en lui allouant plus de 10% du budget d'investissement national, tels sont les principes directeurs du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA). Il a été établi sous l'égide du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) de l'Union Africaine (UA) et approuvé par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA à Maputo en juillet 2003.

Quatre piliers sous-tendent le PDDAA et un cinquième est transversal, à savoir :

Pilier I : Accroître de façon durable les superficies cultivées et les rendements, et desservir ces surfaces par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau en vue de :

- juguler les pertes de fertilité et la dégradation des ressources, assurer l'adoption rapide et massive des pratiques de gestion durable des terres et des ressources forestières, tant par les petits exploitants agricoles que par le secteur commercial ;
- améliorer la gestion des ressources en eau tout en étendant l'accès aux techniques d'irrigation à petite et grande échelle.

Pilier II : Améliorer les infrastructures rurales et les capacités commerciales d'accès au marché pour :

- accélérer la croissance dans le secteur agricole en renforçant les capacités des entrepreneurs privés, y compris les petits exploitants commerciaux et producteurs, afin de répondre aux exigences qualitatives et logistiques toujours plus complexes du marché (national, régional et international) en se concentrant sur une sélection des produits agricoles de base qui présentent un potentiel d'augmentation du revenu du milieu ;
- mettre en place le cadre réglementaire et des politiques requises pour faciliter l'émergence d'espaces économiques régionaux capables de stimuler l'expansion du commerce régional et des investissements entre pays.

Pilier III : Augmenter l'approvisionnement en produits alimentaires et réduire la famine aux fins de :

- constituer au niveau national des réserves alimentaires bien gérées et coordonnées au niveau régional, ainsi que des systèmes d'alerte précoce permettant aux pays africains de réagir en temps opportun et à moindres frais aux crises alimentaires urgentes ;
- réduire la malnutrition chez les enfants en âge d'étudier grâce à des compléments alimentaires associés à des repas complets équilibrés en glucides, graisses, protéines, vitamines et minéraux, accroître la demande locale et stimuler la production par les petites exploitations agricoles ;
- développer une initiative africaine pour la nutrition afin de relever les importants défis dans les pays d'une façon qui tient compte de la nature complexe et multisectorielle du problème et des solutions possibles.

Pilier IV : Améliorer la recherche agronomique ainsi que l'adoption et la diffusion des technologies.

Les objectifs de ce pilier sont :

- disposer d'un flux soutenu de technologies adaptées au contexte africain et relever adéquatement les défis de l'agriculture africaine au moyen de systèmes technologiques agricoles nationaux répondant aux contraintes et opportunités des exploitants agricoles ;
- exploiter les grandes possibilités de contribution du manioc à la sécurité alimentaire et à la génération de revenus dans les pays africains ;
- contribuer à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté et assurer une gestion durable des ressources dans la filière riz de dix pays d'Afrique Orientale, centrale et Australe à travers un accès massif à des riz à rendement élevé du type NERICA (Nouveau Riz pour l'Afrique), à d'autres variétés améliorées et aux technologies qui les accompagnent ;
- préserver la contribution future du secteur de la pêche africaine à la réduction de la pauvreté et au développement économique régional, en particulier par (i) une gestion améliorée des réserves halieutiques naturelles, (ii) le développement de l'aquaculture, et (iii) le développement du marketing et du commerce du poisson.

Pilier V : Le renforcement des capacités à tous les niveaux des piliers fondamentaux tant au niveau national que provincial.

Le 17 mars 2011 a eu lieu à Kinshasa la signature du Compact ou Charte qui est l'étape-clef du processus. Elle symbolise l'engagement de tous les acteurs-clefs contribuant au développement de l'agriculture à investir leurs ressources dans des domaines prioritaires sélectionnés collectivement et soigneusement de façon à aboutir à une croissance sectorielle notable tout en contribuant à améliorer les activités économiques de la population, et en particulier les communautés rurales démunies.

La démarche du PRODAKOR, notamment avec le soutien prévu aux CARG, plateformes de concertation, s'inscrit parfaitement dans celle du PDDAA.

L'exercice d'élaboration (en cours) d'un Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) est l'étape qui vient juste après la signature de la Charte. Il aboutira à un document à partir duquel des programmes spécifiques, détaillés et budgétisés seront élaborés.

Au vu de la mouture du PNIA, il ressort clairement que le PRODAKOR touchera à la plupart de ses composantes, comme l'amélioration de la productivité des cultures vivrières, la mise en place de systèmes de stockage, de séchage et de transformation des produits agricoles, le renforcement des capacités des OPA, etc.

5.6 Lien avec la politique nationale genre

La PNG vise la promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de la famille, de la communauté ainsi qu'au sein de l'économie du ménage et du marché ; elle permet la promotion des droits fondamentaux et devoirs des hommes et des femmes dans tous les domaines, y compris l'agriculture.

PRODAKOR est donc conforme à cette politique et va mettre en œuvre les principes d'intégration du genre dans le développement en associant le changement des mentalités pour plus d'égalité des chances, dans une vision d'empowerment et l'autonomisation de la femme.

5.7 Lien avec le plan de préparation REDD+ pour la période 2010-2012

Le processus REDD+ (Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts) soutient la lutte contre la dégradation des forêts et la déforestation en RDC. Il préconise entre autres des systèmes d'exploitation familiales sédentarisés garantissant de bons rendements agricoles tout en préservant les écosystèmes forestiers. Le PRODAKOR s'alignera bien sur le corpus programmatique susceptible d'inscrire la RDC sur une courbe d'émissions réduites et respectera en particulier les lignes directrices des programmes « Hausse de productivité et sédentarisation des agriculteurs vivriers autour de programmes sociaux d'envergure » et « Hausse des rendements et augmentation de la valeur ajoutée pour l'agriculture commerciale des petits exploitants, autour de l'agrégation et des techniques à faible impact sur les forêts (y compris l'agroforesterie) ». Ces deux programmes font partie intégrante du Volet II du « Plan de préparation à la REDD 2010-2012 de la RDC », intitulé « Développement accéléré d'une agriculture performante en milieu rural-forestier, en coordination entre le MECNT et le MINAGRI.

L'intégration de l'arbre dans l'exploitation familiale agricole sera particulièrement promue par le PRODAKOR.

5.8 Lien avec la Politique de décentralisation

Ce programme impliquera différents acteurs dans le processus de décision et de mise en œuvre des activités, en fonction des rôles qui leur sont dévolus par la politique de décentralisation. Ces acteurs sont l'Etat, les administrations sectorielles et leurs services déconcentrés, la province du Kasai Oriental et ses districts, territoires et villes, les secteurs et chefferies, le Conseil consultatif provincial et les CARG, et enfin le 'comité fédéral des organisations paysannes' de la province KOR, établi en mars 2012.

6°) Synergie et cohérence

Une série de projets dans le domaine de l'agriculture sont déjà actifs dans la Province du Kasai oriental: interventions de la coopération gouvernementale belgo-congolaise (ASS, APV, AIMAPE et UCAG MINAGRI au niveau central), d'autres canaux de la coopération belge (les ONG belges Cap Santé, Broederlijk Delen et FONCABA) et d'autres bailleurs (le PARSAR de la BAD). En outre, un projet de la FAO est en préparation.

Concernant des interventions de la coopération gouvernementale belgo-congolaise dans d'autres secteurs, dans cette province : PRODAKOR tiendra compte, comme PRODEKOR, du programme PREPICO. Des synergies importantes devraient être établies avec le programme d'éducation technique/formation professionnelle au Kasai oriental : en effet, l'accompagnement technique en général des agriculteurs pourrait se faire à partir d'un ou de plusieurs "centre de ressources" où il y aurait, à côté de l'accompagnement technique, une place importante pour la formation professionnelle. Le centre pourrait offrir des modules de formation aux agriculteurs et agricultrices, par exemple en gestion et en entrepreneuriat en complément des formations techniques pointues. Un tel centre serait multidisciplinaire (techniciens d'agriculture et formateurs) avec des possibilités de grande mobilité pour rencontrer les bénéficiaires dans leur environnement et avec une grande flexibilité dans l'offre pour répondre à la demande. La formulation devra étudier la pertinence et la faisabilité de cette synergie.

Enfin, des complémentarités avec les interventions belgo-congolaises dans le domaine de l'agriculture dans les 3 autres zones ciblées par le PIC 2010-13 devront être recherchées.

Il appartiendra à la formulation de vérifier qu'il n'y a pas de risque de double emploi entre les deux interventions-sœurs 'agriculture' (PRODAKOR) et 'désenclavement rural' (PRODEKOR) dans la Province du Kasai oriental et les interventions des autres bailleurs, mais de développer au contraire des pistes de complémentarités entre ces interventions. La cohérence entre les différents canaux de la coopération belge en RDC devra être également recherchée.

Les équipes de formulation des deux interventions devront ainsi prévoir, avec l'appui de l'ambassade, des discussions sur le PRODAKOR et le PRODEKOR (programme de désenclavement de la Province du Kasai oriental) avec d'une part le Groupe de travail belgo-belge 'agriculture et développement rural' et d'autre part avec l'ensemble des PTF actifs dans le domaine de l'agriculture et du développement rural en RDC (comme lors de la préparation du PRODAKK et du PRODEKK) – voire faciliter l'organisation d'une réunion spéciale des groupes de travail GT15 sur ces deux programmes, comme ce fut le cas pour le projet PARRSA de la Banque Mondiale en décembre 2009.

La formulation cherchera aussi à explorer les possibilités d'associer d'autres acteurs de la coopération belge à ce programme, tels que BIO (pour le soutien au développement de la micro-finance ou encore pour l'appui au développement de PME dans l'agro-alimentaire dans cette région), ou l'ICRAF et CIALCA (financés par la Belgique via la coopération avec le CGIAR, pour la recherche agronomique). Toujours en matière de recherche, des collaborations pourraient être établies avec la coopération universitaire (ex : projet de recherche appliquée sur les petits mammifères nuisibles du VLIR).

Durant la formulation et la mise en œuvre de ce programme, la Belgique et la RDC s'efforceront d'agir en parfaite conformité tant avec l'Agenda de Kinshasa qu'avec la Déclaration d'Engagement des PTF envers le PDDAA en RDC du 18 mars 2011, notamment en termes de redevabilité mutuelle, de gestion axée sur les résultats, de transparence,...

7°) Budget et durée indicatifs

La contribution du Gouvernement belge pour ce projet 'agriculture' est de 10 millions €, sur l'enveloppe du PIC 2010-2013. Il n'est pas exclu que ce montant soit augmenté, si le COMPAR en décide.

La contribution du Gouvernement congolais au niveau national correspond au montant des taxes sur les achats locaux et aux exonérations de taxes sur les biens et services importés par le Programme. Le Gouvernement congolais prendra toutes les dispositions utiles pour assurer la mobilisation de cette contrepartie, notamment à travers l'élaboration des documents d'exonérations des droits sur les importations effectuées par le Programme.

La contribution des autorités provinciales du Kasai oriental pourrait consister en la mise à disposition de certains bâtiments ainsi que d'un certain nombre de tracteurs.

La durée indicative du PRODAKOR est de 60 mois. Sa mise en œuvre devrait démarrer au cours du premier semestre 2013.

8°) Durabilité

Les deux prochains PIC devraient logiquement prévoir un budget permettant la continuation d'activités en faveur de la relance agricole dans les trois Districts du Kasai oriental – avec éventuellement de nouveaux accents en fonction des résultats obtenus, des 'leçons apprises', des nouvelles priorités des partenaires congolais et belges, des nouveaux besoins de la population et de l'appui des autres partenaires techniques et financiers de la RDC.

Le renforcement des capacités sera systématique dans ce programme, et sera conçu en lien avec le projet UCAG MINAGRI (Unité conjointe d'appui à la gestion au MINAGRI) : renforcement institutionnel, organisationnel (des institutions publiques et services spécialisés par ex en matière de comptabilité, de gestion des ressources humaines,..); du conseil consultatif provincial et des CARG ; des organisations de producteurs agricoles,..) ainsi que des individus au sein des institutions /OPA/groupements etc., en veillant à cibler de manière équitable les hommes et les femmes. En cas de construction d'infrastructures (comme des dépôts), un système de gestion communautaire sera mis sur pied.

Enfin, l'amélioration attendue de la gouvernance dans le secteur agricole, grâce aux différentes activités prévues sous le résultat 3, devrait contribuer à la durabilité du PRODAKOR ainsi qu'à celle des interventions d'autres PTF dans le secteur.